

Présents : Madame Bouchouicha, adjointe au maire, déléguée à l'enfance, aux centres de loisirs et aux centres de vacances ;

Madame Charles, responsable des centres de loisirs ;

Monsieur Stéfani, responsable du centre de loisirs de l'école ;

Parents d'élèves FCPE : Mesdames Jabbarian et Brajeux ;

Parent d'élèves PEEP : Madame Bonvoisin.

Ordre du jour : Discuter de l'organisation et du rôle des animateurs, de leur mode de recrutement, du contrat qui les lie à la mairie, des incidents survenus sur le temps de cantine.

Nombre d'animateurs sur le centre en fonction des horaires :

12 animateurs travaillent au total sur Lazare Carnot, à temps plein ou à temps partiel suivant les contrats signés avec la mairie. Cette année l'équipe maintient 7 animateurs et accueille 5 nouveaux.

(1) *Accueil du matin : 8h à 8h50*

6 animateurs pour une moyenne de 85 enfants par matin (14 enfants par animateur).

(2) *Restauration : 12h à 13h20*

12 animateurs pour environ 360 enfants (30 enfants par animateur) répartis comme suit :

4 dans la cantine, 1 pour l'appel des élèves, 2 dans la petite cour, 4 dans la grande cour et 1 dans le centre de loisirs.

(3) *Ateliers du soir : 17h30 à 18h30*

5 animateurs répartis dans les ateliers.

Lundi : karaté et chant ; mardi : percussions et multisports ; jeudi : théâtre et danse ; vendredi : jeux de stratégie et hip-hop.

Recrutement des animateurs :

- Pour un poste de titulaire de la fonction publique territoriale :

Le centre compte actuellement 3 postes de titulaires (Romuald Stéfani et ses deux adjoints : Grégory et Fatia). La mairie cherche à ouvrir un 4^{ème} poste. Le recrutement est en cours.

Pour ce type de poste, le candidat doit avoir son BAFA, avoir une expérience d'au moins un an dans l'animation. Il a un 1^{er} entretien préalable avec un agent recruteur de la mairie qui lui propose un test écrit où le candidat doit notamment réfléchir sur un cas pratique et rédiger sa réponse par écrit. Ce test comprend aussi une partie sur la législation à connaître.

Une fois recruté, l'animateur a un poste de stagiaire. Il sera titularisé au bout d'un an s'il donne satisfaction.

- Pour un poste de contractuel : horaires variables, congés payés

Un contrat est signé avec la mairie avec un temps plein ou partiel. Le recrutement se fait toujours par la mairie, à partir d'un entretien oral. Les questions posées s'appuient sur celles du test écrit proposé aux candidats à un poste de titulaire.

Dans une équipe, il y a environ 1/3 de titulaires. L'école devrait compter dans l'année 4 titulaires et 1 poste de contractuel à temps plein. Les 7 autres postes sont des temps partiels.

Charte de l'animateur :

Chaque animateur reçoit un livret dans lequel sont expliqués les rôles de l'animateur ainsi que ses devoirs. Parmi les attentes obligatoires figurent la tenue, ainsi que le langage, qui doivent être corrects. Romuald Stéfani est chargé de vérifier que les animateurs appliquent bien le règlement.

Organisation du temps de midi :

Les enfants sont appelés par niveau de classe. Les CP déjeunent toujours en 1^{er} puis un roulement est effectué avec les 4 niveaux restants sur les 4 jours de la semaine. Le niveau qui passe en 1^{er} à la cantine a la possibilité d'aller dans le centre de loisirs ensuite pour s'adonner à des activités calmes (lecture, kaplas...).

Lorsqu'il pleut, les CP ont la possibilité d'aller dans la salle polyvalente. Ainsi, la petite cour qui a un préau est accessible aux autres niveaux de classe.

Les animateurs se répartissent comme expliqué précédemment. Les nouveaux sont en binôme avec les anciens. C'est également le cas lorsqu'il y a des remplaçants ponctuels.

A la demande de l'an dernier, le centre de loisirs est ouvert régulièrement sur le temps de midi. Il peut fermer lorsqu'il manque des animateurs.

Gestion des incidents survenus sur le temps de midi :

1^{er} type d'incident : L'an dernier, des élèves enregistrés comme mangeant à la cantine, ne se sont pas présentés au self. Suite à des problèmes d'organisation, ils n'ont pas été trouvés à temps et ont mangé, juste avant la reprise des cours, un yaourt et du pain. Cela avait suscité beaucoup de questions et d'interrogation de la part des parents qui s'inquiétaient de la sécurité des enfants à l'école.

Améliorations mises en place : l'équipe d'animation se réunit régulièrement pour discuter des projets, des difficultés rencontrées, des anomalies détectées...

Cette année, une alerte renforcée de Monsieur Guiraudie auprès des enseignants a permis **d'augmenter la fiabilité des listes transmises** aux animateurs par les enseignants. Par conséquent, les erreurs sont peu fréquentes et lorsqu'un enfant est enregistré mais non présent, un animateur **se met à le rechercher immédiatement** (l'an passé, la

Compte rendu de la réunion mairie / ALE / parents d'élèves du 19/10/11

recherche ne se faisait qu'à la fin de l'appel, qui pouvait ne se terminer qu'à 13h...).

2^{ème} type d'incident : En début d'année, un enfant s'est cassé le bras dans la cour de l'école sur le temps de midi. Il est tombé contre un mur à la suite d'un croche-pied fait par un autre élève. C'est un accident, cependant l'enfant avait sollicité un animateur car un de ses camarade était chahuté par un groupe d'élèves.

D'autres faits, parfois similaires rapportés par les enfants, conduisent des parents à s'interroger sur la vigilance des animateurs dans la surveillance de ces situations.

Gestion de ce type d'incident : Monsieur Stéfani nous a assuré que les animateurs avaient pour consigne d'aller voir ce qui se passe quand un enfant se plaint. D'autre part les animateurs doivent circuler et ne pas rester groupés, afin d'avoir une vigilance accrue.

Après chaque incident avéré, les **enfants concernés sont convoqués dans le bureau de Monsieur Guiraudie**, en présence de Romuald Stéfani, afin d'éclaircir les événements. Suivant la gravité des faits, les **parents sont avertis**. Les **élèves sont menacés de sanction** en cas de récidive. Les animateurs **consignent par écrit ces incidents** de manière à surveiller plus étroitement certains groupes.

Un animateur « patrouille » toutes les 10 minutes environ dans les toilettes.

Utilisation du panneau d'affichage situé à l'entrée de l'école :

Vont être affichés :

Compte rendu de la réunion mairie / ALE / parents d'élèves du 19/10/11

- Un trombinoscope avec les noms des animateurs suivant les temps d'accueil périscolaires ;
- Une présentation des ateliers proposés sur le temps du soir ;
- Les projets de sorties avant chaque période de vacances.
- L'adresse mail où l'on peut contacter le centre de loisirs :
ale.lazarecarnot@gmail.com

Soirée portes ouvertes : vendredi 25 novembre à 18h30

Présentation de l'équipe, des projets, point sécurité abordé en présence de Madame Charles...

Venez nombreux poser vos questions !!